



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 17 avril 2025**

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 17/04/2025

D/2025-008

Aujourd'hui, Jeudi 17 avril 2025, à 10 heures 12, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Delphine JAMET**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

*Mesdames DELUC, JAMET, KUHN et SCHMITT et Messieurs BELPERRON et GIRARD*

*A titre de suppléants :*

*Madame BOUVIER*

Etaient en visioconférence :

*A titre de titulaire :*

*Mesdames DEMANGE et FAHMY*

*A titre de suppléants :*

*Madame JUSTOME et Monsieur FEYTOUT*

Etaient excusés :

*Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE*

[www.sivu-bordeauxmerignac.fr](http://www.sivu-bordeauxmerignac.fr)

40, avenue de la gare - 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - [sivubm@sivubm.com](mailto:sivubm@sivubm.com)

SIRET 253 306 187 00035

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC**

D/2025-008

**CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES****DECISION - AUTORISATION**

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective

La commission d'appel d'offre, réunie le 17 avril 2025, a examiné les offres reçues dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre et a formulé les propositions suivantes :

- Lot n° 25.D17 Pavés de truites issues de la pisciculture  
Attributaire proposé : NATURA AMARRAIN  
Montant maximum de l'accord-cadre : 70 000 € H.T (durée de 4 ans)

- Lot n° 25.B12 Viande de poulet crue réfrigérée et surgelée issue de l'AB

La procédure a été déclarée infructueuse, la seule offre reçue ayant été jugée irrégulière au regard des exigences du dossier de consultation.

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 avril 2025,

Adopte la délibération suivante :

**Article 1 :**

Approuve le choix de la société pour le lot 25.D17.

**Article 2 :**

Autorise l'exécutif à engager la relance de la procédure formalisée pour le lot 25.B12 et à signer tous documents afférents à cette nouvelle consultation.

**Article 3 :**

Autorise sa Présidente, Mme Delphine Jamet, à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.



Adopté : 8  
Voix pour : 8  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 17/04/2025

La Présidente

Delphine JAMET